



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 06 octobre 2016

**N°172/10/2016 : RECTIFICATION DES DELIBERATIONS N°133 ET N° 135 DU 21 JUILLET 2016 CONCERNANT LA CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE ET LA GESTION TECHNIQUE DES SALLES DE SPECTACLES**

*L'an deux mille seize, le jeudi 06 octobre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 30 septembre 2016.*

**Etaient présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

**Pouvoirs** : 9

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Brigitte BAREGES, Bernard PECOU à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Robert INFANTI, Jean-Michel MUSCATELLI à Jean GARROCQ, Béatrice KOHLER à Marie-Claude BERLY, Anne ALASSANE à Laurence PAGES, Quentin SUCAU à Laura NICOLAS, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Gaël TABARLY

**Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°133 du 21 juillet 2016 portant création d'emplois saisonniers pour le service périscolaire,

Vu la délibération n°135 du 21 juillet 2016 portant création d'emplois saisonniers pour la gestion technique des salles de spectacles,

Lors de sa séance du 21 juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, la création :

- d'une part de 16 emplois saisonniers pour assurer l'animation des temps périscolaires du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 8 juillet 2017, (délibération n°133 du 21 juillet 2016)

- et d'autre part de 3 emplois saisonniers pour la gestion technique des salles de spectacles du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 juillet 2017, (délibération n°135 du 21 juillet 2016)

Or, une erreur matérielle s'est glissée dans les visas qui fondent juridiquement ces créations.

En effet, il s'agit d'emplois occasionnels (et non d'emplois saisonniers) en référence à l'article 3 (alinéa 1°) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, (et non en référence à l'article 3- 3).

Considérant que ces délibérations ont créé des droits pour les agents qui ont déjà été embauchés sur ce fondement,

Il vous est proposé d'accepter de procéder à la rectification matérielle de ces deux délibérations, sans toutefois en annuler les effets.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter la rectification matérielle des délibérations n°133 et n°135 du 21 juillet 2016 telle que présentée.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **11 OCT. 2016**

De sa publication le :

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 07 octobre 2016

Maire

Brigitte BAREGES

